



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_023

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIEL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-34 et suivants ; L231-1 et suivants
Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Considérant que le CDG48 a conventionné avec le CIG Grande Couronne pour bénéficier de l'application Qlik pour la période 2021-2025 (cf. délibération n°2023_049 du conseil d'administration du CDG48). La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Chaque année, les CDG collectent les données sociales des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial au moyen d'une application commune (plateforme des données sociales) permettant de faciliter la saisie des rapports sociaux uniques.

Issu de la volonté de mettre à disposition des CDG et des collectivités un outil d'analyse et de valorisation des données sociales, la plateforme Qlik a été développée par le CIG Grande Couronne.

Cette solution clé en main offre la possibilité de générer des tableaux de bords dynamiques et l'impression de rapports sur demande ou automatisés en vue de contribuer à la mission observatoire de l'emploi et à une gestion éclairée des ressources humaines.

La plateforme Qlik se présente sous la forme d'un outil d'analyse en ligne connecté au « puits de données » de la plateforme Données sociales. Elles se compose de :

- Une plateforme dynamique d'analyse de données
- Un module d'impression de rapports sur demande

Deux types d'accès sont proposés :

- Un accès développeur permettant de créer et utiliser les tableaux de bord
- Un accès analyseur permettant de consulter et utiliser les tableaux de bord créés par les développeurs (CIG ; observatoire régional de l'emploi)

Par conventionnement, le CIG Grande Couronne propose au CDG48 le renouvellement de la mise à disposition de la plateforme Qlik, son actualisation et l'assistance en contrepartie d'une participation financière annuelle d'un montant annuel de 645€ TTC. Soit 1935€ pour la durée de la convention (3 ans – 2026 à 2028)

Ce tarif comprend l'acquisition d'une licence développeur.

Il est proposé :

D'AUTORISER le Président à signer la convention relative à l'utilisation de la plateforme Qlik par le CDG48 à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Président à signer la convention relative à l'utilisation de la plateforme Qlik par le CDG48 à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.